



Bilan du renouvellement urbain dans la Métropole de Lyon

Cahier n°11

En bref 2

Une amélioration de
l'attractivité des quartiers 3

Le rééquilibrage de
l'offre en logement social 7

L'insertion du quartier dans
son environnement urbain 9

L'implication des habitants 11



La Poudrette à Villeurbanne



Les Semailles à Rillieux-la-Pape



Place Abbé Pierre à Lyon La Duchère



Tramway et logements aux Minquettes à Vénissieux

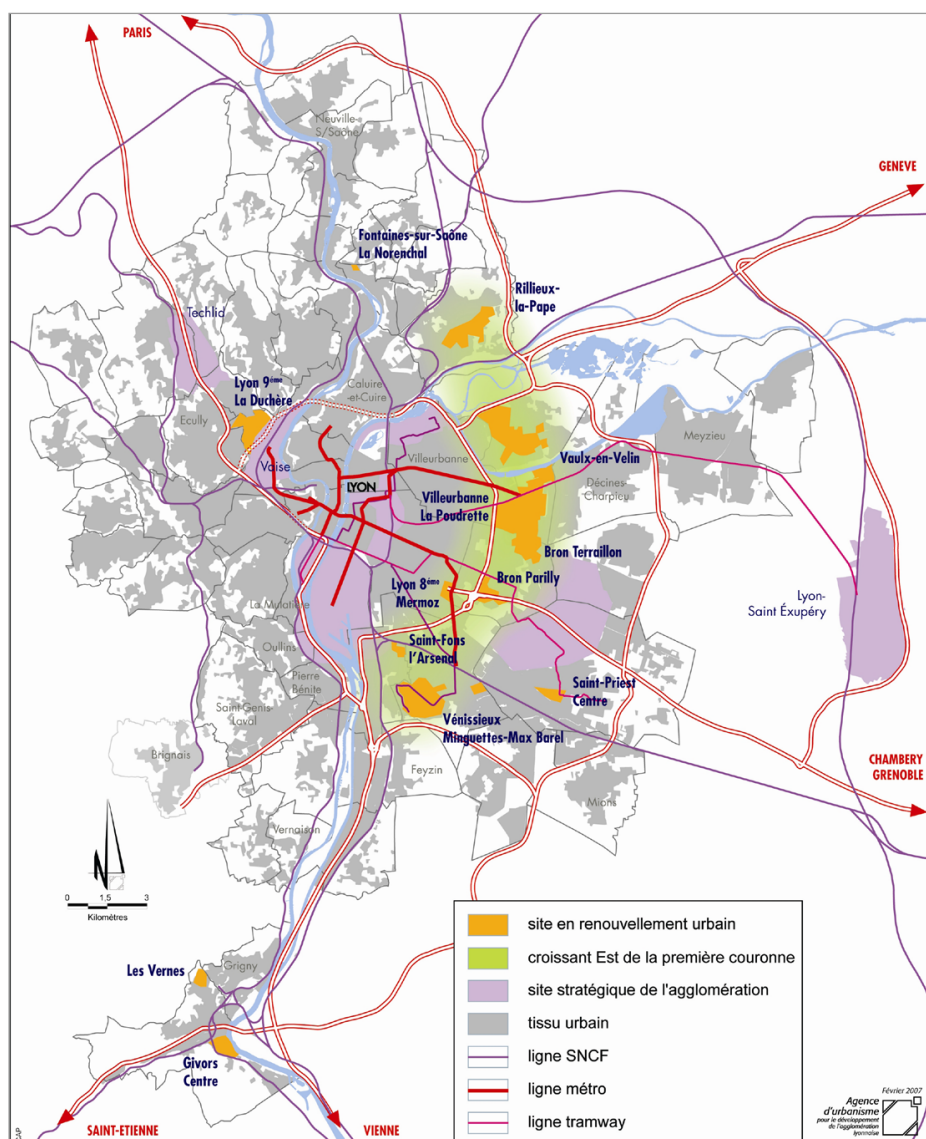
En bref

L'ampleur des réalisations sur les grands ensembles en renouvellement urbain sur la période 2005-2014 est aujourd'hui largement reconnue. Cette dynamique a été initiée par le Grand Lyon et les communes concernées dès l'année 2000 en définissant un Grand Projet de ville à l'échelle de l'agglomération. L'objectif était de mieux insérer les quatre grands ensembles en GPV dans l'agglomération, à savoir : Lyon La Duchère, Vaulx-en-Velin, Les Minguettes à Vénissieux et la ville nouvelle de Rillieux-la-Pape. Ainsi, le début de la réflexion sur les projets urbains sur ces quartiers est antérieur à la signature des conventions Anru en 2005. Le partenariat avec l'Anru a permis une accélération du processus et un passage plus rapide à l'opérationnel.

Des projets de développement urbain et sociaux ont été mis en œuvre dans les douze quartiers en renouvellement urbain, avec des dimensions complémentaires selon les sites sur les volets économiques, culturels, santé et développement durable.

Les réussites majeures ont été d'améliorer l'attractivité de ces quartiers par le désenclavement, la création d'une nouvelle centralité, la diversification de l'habitat, la création et le réaménagement des espaces publics, l'amélioration et la création des équipements. Les interventions ont conduit à un rééquilibrage de l'offre de logements sociaux et à un renforcement de la Gestion Sociale et urbaine de Proximité (GSUP) en associant les habitants. En complément, la recherche d'une diversification des fonctions a été accompagnée par l'implantation d'activités économiques à l'intérieur de ces quartiers grâce au dispositif des Zones Franches Urbaines.

Les douze sites en renouvellement urbain à partir de 2005



Enfin, des réflexions conduites dès 2003 pour mieux relier ces quartiers au reste de l'agglomération se sont traduites par une amélioration très nette de leur desserte par les transports collectifs dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain (2008-2014). On constate également aujourd'hui l'amorce de greffes urbaines avec les territoires environnants, liées en partie à l'impact de la TVA à taux réduit dans les opérations immobilières construites dans un rayon de 500 mètres autour des Zones Urbaines Sensibles (Zus).

Ce regain d'attractivité et une transformation profonde du cadre de vie a permis d'améliorer significativement les conditions de vie des habitants et des usagers. Pour autant, des difficultés socio-économiques persistent dans ces quartiers, en raison d'un chômage élevé et des situations sociales fragiles.

Ce bilan évaluatif a été réalisé sur six sites en renouvellement urbain, conventionnés avec l'Anru, les plus avancés en 2012 d'un point de vue opérationnel : il s'agit des quatre grands projets de ville : Lyon la Duchère, Vaulx-en-Velin Nord et Sud, Vénissieux Les Minguettes, Rillieux-la-Pape Ville nouvelle (conventions Anru signées en mai 2005), les sites de Fontaines-sur-Saône La Norendal et Villeurbanne La Poudrette (conventions Anru signées en février 2007). Ces six sites représentent la moitié des quartiers de l'agglomération lyonnaise en convention Anru et plus de 70 % des investissements et subventions Anru, y compris la reconstitution de l'offre démolie à un pour un.

Une amélioration de l'attractivité des quartiers

Le désenclavement de ces quartiers

Le désenclavement de ces quartiers par rapport à leur environnement urbain s'est traduit par différentes interventions selon les formes de « ruptures » ou « coupures » qu'ils subissaient : ruptures topographiques, coupures par rapport au tissu urbain ou aux infrastructures, enclavement interne. Des aménagements de voiries et d'espaces publics ont été réalisés dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble en les combinant avec l'amélioration des transports collectifs, l'intégration des aménagements modes doux (piétons, vélos), la sécurisation des flux de véhicules.

La Duchère : la création d'un nouvel axe Est-Ouest lui a permis de retrouver un contact direct avec les quartiers environnants, en particulier en direction d'Ecully. L'avenue Rosa Parks intègre un site propre réservé aux bus (lignes C6 et C14), les parcours piétons et une piste cyclable. De nouveaux espaces publics et équipements sont tournés sur cette avenue.

Les Minguettes : la qualification de l'axe cagne/Oschatz apporte une cohérence et une synergie entre la mise en service du tramway T4 en 2009 et le développement d'une offre de logements en accession sociale et abordables dans le cadre du projet urbain.

Vaulx-en-Velin Nord : la requalification de l'axe Péri-Allende est réalisée dans la traversée du centre-ville. Elle reste à poursuivre en direction du pont de Cusset et de l'avenue Charles de Gaulle. Mise en service de la ligne Trolleybus C3 en 2006.

Rillieux-la-Pape : la requalification de l'avenue de l'Europe et la mise en service de la ligne trolleybus C2 et C5 en site propre en 2011.

Points de vigilance

- A la Duchère, il reste à réaliser l'accroche à l'échangeur du Pérolier pour accéder à l'autoroute A6.
- La ligne Trolleybus C3 ne bénéficie pas d'une voie en site propre continue, notamment en amont de Bonnevay sur Lyon - Villeurbanne. Elle n'est pas performante pour accéder à Vaulx-en-Velin.
- Des besoins de liaisons plutôt piétones sur certains sites (Sauvegarde-Les Sources, Minguettes-Max Barel, Minguettes-Clochettes, etc.).



Une ligne de tramway dessert le plateau des Minguettes à Vénissieux depuis 2009. Elle a été prolongée jusqu'à la Part Dieu en 2013. © N. Ponton, Agence d'urbanisme 2015

La création de centres-villes et de quartiers attractifs et conviviaux, avec des espaces publics de qualité et une offre commerciale renouvelée



Le centre ville de Vaulx-en-Velin
© MP. Ruch Agence d'urbanisme 2008

Avec une taille de 9000 à 20 000 habitants, une véritable centralité était nécessaire dans les Grands projets de ville qui disposaient de centres de quartier sous-équipés ou déqualifiés. Dans deux quartiers, une nouvelle centralité a été créée avec une offre commerciale renouvelée, des services, une offre de logements diversifiés et des lieux attractifs : équipements d'agglomération et de proximité. Ces nouvelles centralités sont desservies par les transports collectifs.

Le nouveau centre de Vaulx-en-Velin, accueille de nombreux commerces et services en pied d'immeubles le long de la rue Emile Zola et la rue Maurice Audin, à proximité du jardin de la Paix et des Libertés, de l'hôtel de ville et du Pôle d'astronomie et de culture spatiale (Pacs).

A la Duchère, une nouvelle centralité a été créée sur le Plateau le long de l'avenue du plateau et autour de la place Abbé Pierre avec des équipements d'agglomération (halle d'athlétisme) et de quartier (bibliothèque, centre de santé, etc.)



La création d'une centralité au cœur du plateau de la Duchère autour de la place Abbé Pierre
© Laurence Danière / Mission Lyon La Duchère

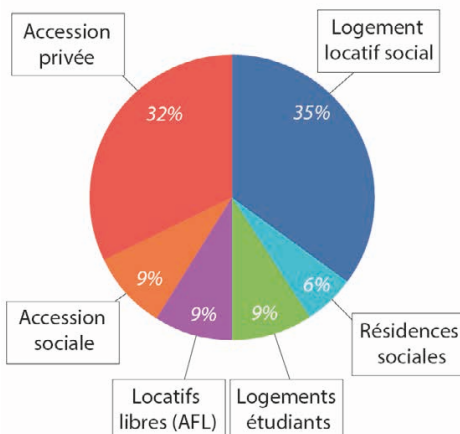
Aux Minguettes, le secteur central émerge le long de l'avenue Jean Cagne : après les premières réalisations : Cerisier, avenue Oschatz (école de musique, cinéma), les opérations Vénissy et Armstrong sont bien engagées : construction d'un nouveau centre commercial, diversification de l'habitat, aménagement d'un grand mail central jalonné d'équipements de proximité.

Points de vigilance

- Des équilibres encore fragiles dans les nouveaux centres, notamment le maintien des commerces de proximité,
- La gestion des stationnements sur voirie, l'entretien des espaces extérieurs créés.

Une réelle diversification de l'habitat

Répartition de l'offre neuve réalisée sur les 6 sites par segment de marché (2005-2013)



Un objectif global de 5 060 logements à construire sur les 6 sites étudiés dont 50% en accession, 37% en logement social, 10% en locatif privé (AFL) et 3% en logements étudiants.

Les objectifs dans le cadre de l'Anru 1 vont être atteints. Entre 2005 et 2013, 2700 logements ont été livrés et près de 3000 logements sont en chantier ou programmés, avec une répartition par segments de marché proche des objectifs.

Une nouvelle forme de ville plus dense est réalisée avec une dominante de petits immeubles collectifs, mais aussi des maisons de ville.

Entre 2005 et 2013, sur les 2700 logements livrés, 35% sont des logements

sociaux et plus de 40% des logements en accession par la promotion privée (accession sociale et accession privée à prix abordable inférieur au prix du marché).

Près de 250 logements locatifs privés ont été livrés par l'association foncière logement. Les loyers sont à des coûts intermédiaires (8€ à 9€/m²/mois), situés entre le locatif social et le secteur libre (10,3€/m² en 2011 dans le parc construit après 2000 sur le Grand Lyon).

Une offre de logements spécifiques a été réalisée en direction des étudiants (250 logements). Des foyers de travailleurs immigrés ont été transformés en résidences sociales, en particulier à la Poudrette avec 172 logements à la place du foyer Aralis (hors Anru).

Une offre en accession à prix maîtrisé

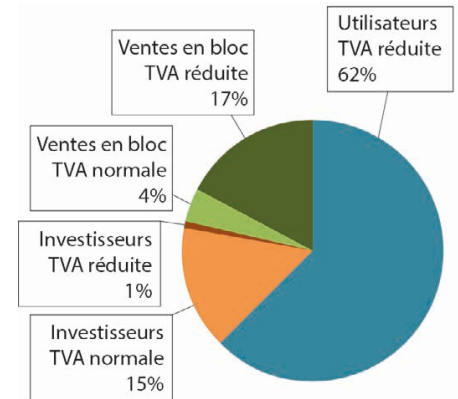
Les leviers de cette diversification sont de différentes natures : impact de la TVA réduite (Pass foncier TVA à 5,5 %), prix du foncier modéré. L'arrivée des promoteurs a été aussi très liée à l'avancée des transformations urbaines, notamment l'amélioration de la desserte transports en commun, le réaménagement des espaces publics, la requalification des commerces. Aux Minguettes à Vénissieux, l'arrivée du tramway en 2009 a eu un effet déclencheur pour attirer des promoteurs privés sur le plateau des Minguettes en 2013.

L'offre en accession à prix maîtrisé (accession sociale et privé) a été soutenue par une forte volonté politique, qui s'est traduit par la mise en place de Zones d'Aménagement Concertés : Zac de la Duchère, à Vaulx-en-Velin Zac Hôtel de ville et Zac de la Grappinière, à Vénissieux : Zac Venissy et ZAC Armstrong. Le Pass foncier (2009 – 2010) et la TVA à 5,5% mise en place en 2006 ont eu un effet levier pour la promotion privée.

Dans les GPV (Duchère, Vaux-en-Velin), 850 logements ont été commercialisés en TVA réduite de 2008 à 2011 dont 62% à des occupants (utilisateurs). La grande majorité des acquéreurs ont acheté à des prix avec TVA réduite. Ainsi, les prix de l'immobilier sur les sites de renouvellement urbain ont été inférieurs au prix du marché, et donc accessibles aux ménages à revenus intermédiaires. A titre d'exemple, en 2011, les prix des logements neufs vendus à La Duchère par la promotion privée avec une TVA à 5,5% étaient de 2 700 € le m² (contre 4 400 € sur la ville de Lyon avec une TVA à 19,6 %). Les prix étaient de l'ordre de 2400 € le m² à Vaulx-en-Velin (contre 3400 € le m² dans l'agglomération avec une TVA à 19,6 %).

Le dynamisme immobilier sur l'agglomération lyonnaise a également joué en faveur de la diversification de l'habitat dans ces quartiers. La pression du marché immobilier dans le centre de l'agglomération a conduit la promotion privée à se positionner sur les quartiers de première couronne pour développer une offre abordable en moyenne gamme.

Répartition des réservations des logements en promotion privée dans les sites Anru (2008-2011)



Résidence Les Dominos, en façade de la place Abbé Pierre : 147 logements dont 108 logements en accession et 39 logements locatifs sociaux
© Laurence Danière / Mission Lyon La Duchère

Une gestion renouvelée de proximité

Plusieurs types d'intervention ont été réalisés pour améliorer la gestion de ces quartiers :

- La gestion sociale et urbaine de proximité a accompagné la transformation de ces quartiers, les projets de gestion de site succèdent aux plans d'actions par quartier, des actions spécifiques ont été conduites pendant la durée des chantiers.
- Les « diagnostics en marchant » réalisés avec les habitants dans le cadre de la Gestion sociale et urbaine de proximité ont permis la définition, de manière concertée, des programmes de petits travaux de requalification d'espaces extérieurs publics ou privés dans l'ensemble des quartiers (sécurisation des accès des équipements scolaires, aires de jeux, équipements publics, amélioration de la signalétique, installation de poubelles, etc.)

Points de vigilance

- Le fonctionnement de certaines copropriétés reste fragile,
- Etre attentif au « Vivre ensemble » entre les anciens habitants du quartier et les nouveaux arrivants, accompagner les initiatives locales,
- Etre à l'écoute des habitants qui connaissent bien le fonctionnement de leur quartier, reconnaître leurs expertises d'usages.



Centre de santé Jean Goulard à Vaulx-en-Velin (2009)
© M.P. Ruch / Agence d'Urbanisme Lyon 2013



Régénération du cinéma Gérard Philippe,
aux Minguettes Vénissieux
© M.P. Ruch / Agence d'Urbanisme Lyon 2013



Halle d'athlétisme Stéphane Diagana
© M.P. Ruch / Agence d'Urbanisme Lyon 2012



Le Yellow Square à Lyon la Duchère
© Laurence Danière

Les clauses d'insertion fin juin 2014

Bilan sur les six sites : Lyon La Duchère, Vaulx-en-Velin Nord, Les Minguettes, Rillieux-la-Pape, Villeurbanne Poudrette, Fontaines sur Saône :

- 576 517 heures d'insertion réalisées depuis 2005 dont 350 230 heures d'insertion réalisées par les publics Zus (61%)
- 1395 personnes ont obtenu un contrat dans ce cadre, dont 64% issues d'une Zus (890 personnes).

Une forte amélioration des équipements scolaires, sportifs, de santé et culturels en direction des différents publics

Au regard de la taille de la population, les quatre Grands Projets de ville connaissent un retard d'équipements de proximité. Les opérations de renouvellement urbain ont été l'occasion de combler ce retard avec une double stratégie : la construction neuve ou la réhabilitation d'équipements de proximité en direction de tous les publics (petite enfance, enfants, jeunes, familles, retraités) et la construction d'équipements d'agglomération ouverts aux habitants du reste de la commune et de l'agglomération. Le programme d'équipements publics est achevé à Lyon la Duchère, Vénissieux et Rillieux la Pape. Cela a entraîné une amélioration des conditions de vie des habitants et un regain d'attractivité vis-à-vis des usagers et des actifs travaillant sur ces quartiers.

A la Duchère (9700 habitants), le programme témoigne de la volonté de faire de la Duchère un quartier comme les autres avec le renforcement du pôle « petite enfance », la construction de deux groupes scolaires, d'un gymnase, d'une bibliothèque, d'une maison des fêtes et des familles, d'une halle d'athlétisme d'envergure régionale (2012), un espace seniors, etc..

Aux Minguettes (20 500 habitants), l'effort a porté sur les équipements culturels et de formation ouverts aux habitants du reste de la commune et de l'agglomération : la réalisation de l'école de musique communale, de l'institut Bioforce et du centre de formation de l'IUFM ainsi que la réhabilitation du cinéma.

Les réalisations à **Rillieux-la-Pape** (18 600 habitants) ont été conduites dans la même logique : construction d'une MJC, après le centre chorégraphique Maggy Marin réalisé avant l'ANRU.

A Vaulx-en-Velin Nord (22 500 habitants), un Centre de santé a été ouvert en 2009 et de nombreux équipements existants ont été réhabilités : espace Frachon (Ecole de la deuxième chance, maison des associations), salle Victor Jara, équipements sportifs, culturels et scolaires. L'extension du Pôle d'astronomie, équipement d'envergure d'agglomération, est en cours.

Point de vigilance

Le programme des équipements n'est pas achevé à Vaulx-en-Velin.

Une diversification des fonctions par l'implantation d'activités économiques

Les Zones Franches urbaines ont permis une diversification des fonctions et une revitalisation économique en développant un tissu à vocation économique dans des quartiers jusqu'alors très largement dédiés au logement. Ce dispositif n'a toutefois atteint que partiellement les objectifs fixés, notamment en matière d'emploi de la population locale.

Avec 4 100 établissements en 2013, le nombre d'établissements dans les quatre ZFU de la Métropole de Lyon a doublé depuis leur création. L'évolution a concerné toutes les ZFU.

Une nouvelle offre d'activités à l'intérieur des quartiers : aux Minguettes, le parc d'activités Bourdarias (2007) ainsi

que les immeubles Pyramidion (2008) et Coralin (2011), à la Duchère, à la Duchère le Yellow square (2 400 m²).

Les créations d'entreprises concernent majoritairement des activités de petites tailles (souvent des autoentrepreneurs) implantées au domicile des créateurs ou dans des locaux ayant fait l'objet de transformations d'usages.

Les chantiers dans les quartiers en renouvellement urbain ont été l'occasion d'un déploiement de la **clause d'insertion dans les marchés publics**. Depuis 2005, près de 1400 personnes en insertion (demandeurs d'emploi, RSA...) en ont bénéficié dans les GPV, dont les deux tiers résidaient en Zus.

Le rééquilibrage de l'offre en logement social

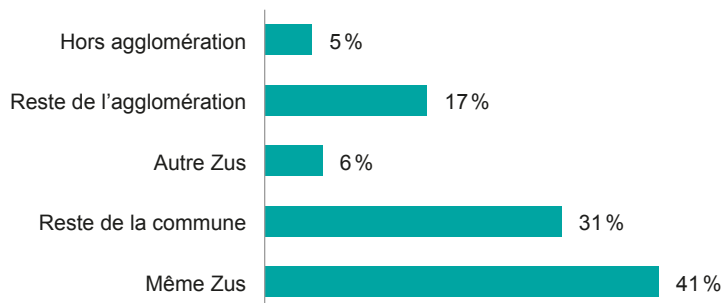
Une convention habitat à l'échelle de l'agglomération

La convention habitat pour la reconstitution de l'offre démolie dans les 12 sites de renouvellement urbain a été mise en place à l'échelle de l'agglomération. La reconstitution de l'offre fait l'objet de principes figurant dans le Programme Local de l'Habitat (2006), dans une articulation avec le développement de l'offre de logements sociaux. L'objectif est de répartir de manière plus équilibrée les logements sociaux sur le territoire.

Sur les six sites étudiés, en 2013, près de 5 150 logements locatifs sociaux ont été démolis depuis le début des projets de renouvellement urbain dont 3 074 dans le cadre de l'Anru.

Dans le cadre de la Charte de relogement Grand Lyon, près de 2 500 ménages ont été relogés depuis 2005 sur les six sites. 41 % des ménages ont été relogés sur leur quartier, 22 % dans des logements neufs ou de moins de 5 ans.

Relogement des ménages des 12 sites en renouvellement urbain (juin 2012)



Une nouvelle offre de logements sociaux durables

Depuis les années 70, il n'y avait pas eu d'offre de nouveaux logements sociaux dans certains quartiers. A la suite des démolitions, une partie de l'offre de logements locatifs sociaux a été reconstituée sur le site pour répondre aux attentes des habitants. Ainsi, 817 logements locatifs sociaux ont été livrés entre 2005 et 2012 dans ces six quartiers. Ces logements sont plus modernes et plus économes en énergie (sur un total de 1494 logements en chantier ou programmés).

Du fait de la diversification de l'habitat, la part de logements sociaux parmi les résidences principales a particulièrement diminué. Fin 2014, La Duchère comprend 60 % de logements sociaux au lieu de 80 % initialement. Au terme de l'opération le taux de 54 % de logements sociaux devrait être atteint. De même, à La Norechal à Fontaines-sur-Saône, le taux de logements sociaux passe de 100 % initialement à 60 % après l'opération de renouvellement urbain. Par contre, le taux de logements sociaux est resté stable à Rillieux-la-Pape où la démolition a été faible.



Le programme Nelson Mandela de l'Opac du Rhône à la Duchère : 79 logements dont 54 PLUS CD et 25 PLS livrés en 2011 (Ilot 14) avec vue sur le square Averroès
© Nicole Ponton-Fréney, Agence d'urbanisme Lyon

La réhabilitation du parc locatif social, accompagnée d'opérations de résidentialisation

Près de 5 000 logements ont été réhabilités entre 2005 et 2012, soit 24 % du parc restant après démolition. Les interventions ont été très variées :

Des travaux ont porté sur l'enveloppe des bâtiments avec une amélioration de l'isolation : façades, remplacement des menuiseries, parfois pose de panneaux photovoltaïques pour la production électrique. La réfection des entrées et halls a été souvent réalisée. Dans le parc construit avant 1975, des travaux d'isolation des façades et pignons ont été réalisés (Les Noirettes à Vaulx-en-Velin).

L'amélioration des logements construits dans les années 70 – 80 comporte généralement le remplacement des volets, le remplacement des sols, les mises aux normes gaz, électricité, remplacement de la porte palière etc.

Des interventions plus lourdes sur l'intérieur des logements ont été réalisées sur les résidences des années 60. Les réhabilitations comprennent en plus la réfection des pièces humides.

Quelques résidences personnes âgées (résidence P.A. L. Bonin aux Minguettes) et des foyers travailleurs migrants ont été réhabilités (foyer Kruger Aralis à la Poudrette).

En complément, des travaux de résidentialisation dans les ensembles HLM ont été conduits par les bailleurs sociaux en concertation avec les habitants. Dans certains quartiers, les opérations de réhabilitation ont été accompagnées d'une restructuration urbaine globale avec la création d'îlots résidentiels inscrits dans un réseau de rues publiques, comme par exemple à Ecoin-sous-la-Combe à Vaulx-en-Velin. A la demande des habitants, des jardins familiaux ont été aménagés sur certains sites (Ecoin-sous-La Combe à Vaulx-en-Velin Nord, quartier Renoir à Rillieux-la-Pape).

Points de vigilance

- Evolution du profil énergétique du parc HLM maintenu sur ces quartiers, des projets ambitieux pour une meilleure gestion énergétique : quels impacts sur les charges des locataires ?
- Des enjeux démographiques à prendre en compte dans les réhabilitations : vieillissement, jeunes ménages
- Un déficit d'échanges sur les projets de réhabilitation ?
- Des opérations de résidentialisation sans réhabilitation des logements
- Un risque d'enclavement (fermeture des espaces dans l'urgence).



Réaménagements des espaces extérieurs et réhabilitation à Rillieux-la-Pape
© M.P. Ruch Agence d'Urbanisme 2013

L'insertion du quartier dans son environnement urbain

Une revitalisation des sites économiques limitrophes

L'extension de la Zone Franche urbaine (ZFU) sur un périmètre plus large que le GPV a été un facteur de dynamisme économique aux franges des quartiers. De nouveaux parcs d'activités ont été ainsi aménagés ou sont en voie de l'être, parfois partiellement en raison de la crise qui a contrarié un certain nombre de projets. Plusieurs opérations sont en cours : La ZFU de la Duchère s'étend sur une partie de Vaise intégrant l'opération Greenopolis à Lyon 9ème (20 000 m²) en cours. A l'Est

de la ville nouvelle de Rillieux-la-Pape, le parc d'activités de Sermenaz a été livré en 2007-2008. Le parc d'activités ERM est en cours à Vénissieux (4 000 m² réalisé sur 12 000 m²).

Points de vigilance

L'objectif de favoriser l'emploi local dans les zones Franches urbaines a été partiellement atteint. Continuer de attirer de nouvelles entreprises, réflexion sur le foncier dédié à l'activité économique.

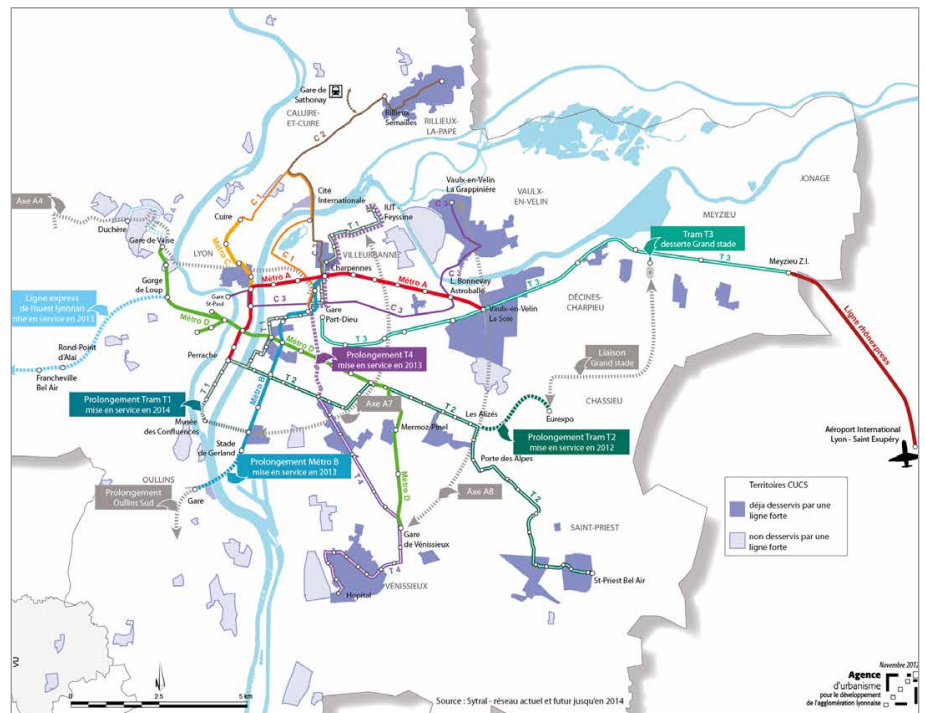
Une amélioration de la desserte en transports en commun des quartiers depuis 2005

L'amélioration de « la desserte des quartiers en difficulté » était un objectif majeur du PDU de 1997 réaffirmé lors de la révision du PDU de 2005. Des améliorations significatives ont été apportées à la desserte des quartiers prioritaires, en lien avec les projets de rénovation urbaine. Durant le plan de mandat 2008-2014, 230 millions d'euros ont été investis pour la desserte des quartiers d'habitat social.

Les Grands Projets de Ville des Minguettes, de Vaulx-en-Velin et de Rillieux Ville Nouvelle bénéficient d'une desserte par une ligne forte TC (réseau d'agglomération du Scot de l'agglomération lyonnaise). La ville nouvelle de Vaulx-en-Velin est desservie par la ligne de trolleybus C3 depuis 2006, celle de Rillieux-la-Pape est desservie par la ligne de trolleybus C2 depuis 2011. Le quartier des Minguettes est desservi par le tramway T4 depuis 2009.

Certaines de ces lignes connaissent des problèmes de régularité et de vitesse commerciale, notamment du fait du manque d'aménagement de couloirs bus et/ou de problèmes de circulation. C'est le cas de la ligne C3 qui dessert Vaulx-en-Velin et qui est la ligne de trolleybus la plus fréquentée du réseau de l'agglomération lyonnaise, avec environ 55 000 voyages / jour.

La desserte des quartiers prioritaires en 2014



L'amorce de greffes urbaines avec les territoires voisins

De fortes dynamiques immobilières privées sont observées sur les secteurs entre le GPV et une centralité. Plusieurs facteurs ont joué : le report du

Nouveau centre-ville de Vaulx-en-Velin

© J. LEONE Grand Lyon 2013



marché immobilier moyen de gamme du centre de l'agglomération en première couronne, l'impact de la commercialisation de logements avec TVA réduite et les capacités foncières disponibles dans ces centres bourgs/village. Exemples : Duchère /Champagne-au-Mont-d'Or, à Vaulx-en-Velin Nord le secteur entre le GPV et le village,

Des coutures urbaines (logements, commerces, TC, équipements...) sont tissées avec les secteurs environnants. Exemple, de Vaulx-en-Velin sud : la dynamique du « Carré de Soie » engagée sur 500 ha sur les communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. Le nouveau pôle de loisirs et de commerces (40 000 m² commerces + 2000 m² loisirs) a été ouvert en 2009.

Points de vigilance

- Des dynamiques résidentielles déconnectées des sites en renouvellement urbain,
- l'accès aux parcs et espaces verts proches.

Interroger les projets dans le territoire élargi

Le repérage des projets environnants sur chaque site (opérations d'urbanisme en cours, projets à court et moyen terme, potentialités foncières et tènements mutables...) permet d'identifier les leviers

pour poursuivre le désenclavement de ces quartiers et les inscrire davantage dans les dynamiques d'agglomération.

Par exemple :

- Autour du village de Rillieux-la-Pape, étude dans le cadre de la révision du PLU-H des deux zones d'urbanisation futures et du secteur autour du rond-point Charles De Gaulle.
- autour de Vaulx-en-Velin Nord, de fortes capacités de développement résidentiel (en renouvellement urbain et extension) sur le village à l'est et sur le site du marché aux puces sur Vaulx-en-Velin qui s'inscrit dans la logique de l'agrafe nord de Cusset du Scot.
- Des projets d'agrafes urbaines, définies au Scot de l'agglomération lyonnaise pour atténuer la coupure des grandes infrastructures routières (boulevard Laurent Bonnevey, axe A6-A7) pour retisser de la continuité (urbaine, sociale...) entre ces quartiers et le reste de la ville : agrafe Vaise Valvert Duchère, agrafe Sud Bonnevey/Vénissieux, agrafe Bron Parilly et Lyon 8^e Mermoz, etc...

Bron Parilly, quartier riverain du boulevard périphérique et de l'autoroute A43, sources de bruit et de pollution (agrafe urbaine Bron Parilly et Lyon 8^e Mermoz).
© P. Brun Agence d'urbanisme 2013



L'implication des habitants

La concertation à l'écoute des habitants

Dans le cadre de la charte de la participation du Grand Lyon, des dispositifs de concertation ont été mis en place dans les quartiers de renouvellement urbain pour recueillir les attentes et la parole des habitants : réunions publiques, assemblées générales de quartier organisés par le Maire, ateliers de ville ou Conseils de quartiers. Les habitants sont également associés de très près à la gestion des espaces extérieurs par le biais de « diagnostic en marchant » dans le cadre de la Gestion sociale et urbaine de proximité.

Les habitants acteurs de l'aménagement de leur quartier

Les habitants et les associations locales ont été associés à la réflexion préalable sur le projet d'aménagement d'espaces publics dans le cadre d'ateliers avec les urbanistes et les paysagistes. On peut citer, par exemple, les espaces de proximité aux Minguettes et Max Barel à Vénissieux, le square Averoes et la place Abbé Pierre à la Duchère, l'espace public central Germaine Tillion à La Poudrette à Villeurbanne, le parc des horizons à la Velette à Rillieux-la-Pape, la place Noëlle Grégoire à la Grappinière à Vaulx-en-Velin.

Des expériences conduites avec les habitants et la collaboration d'artistes

A Vaulx-en-Velin, la réalisation des fresques aux Noirettes peintes par la Cité de la Création sur les pignons des bâtiments HLM a été une aventure humaine réalisée avec les habitants. Dans le quartier Mermoz, l'artiste Thierry Boutonnier a accompagné le projet « Prenez Racine ». Avec les habitants, il a investi une friche en attente dans le projet pour installer une pépinière. Grâce au soutien et à la mobilisation des acteurs institutionnels et privés, les habitants ont planté eux-mêmes « leurs » arbres dans les espaces publics fraîchement aménagés. Autre exemple, la requalification de la promenade Lénine qui traverse le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin. Direction culturelle et direction de l'urbanisme s'associent pour mêler événements culturels, appropriation et transformation progressive de la promenade par les habitants eux-mêmes. Ces dispositifs proposent au final une alternative originale à la concertation en réunion et sur plans.

La promenade Lénine à Vaulx-en-Velin
© MP Ruch Agence d'urbanisme



Atelier de concertation sur l'aménagement des espaces publics centraux (place Abbé Pierre et square Averroès), en présence d'Alain Marguerit urbaniste-paysagiste
© GPV LA Duchère



Les travaux de l'Observatoire partenarial
Cohésion sociale et territoriale
sont l'expression d'un partenariat
entre la Métropole de Lyon et l'Etat

GRAND LYON
la métropole



Agence d'**Urbanisme**
aire métropolitaine **Lyon**naise



Métropole de Lyon, Sepal, Etat, Département du Rhône, Région Rhône-Alpes, Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Bourgoin-Jallieu, Tarare, Communautés d'agglomération Porte de l'Isère, ViennAgglo, Communautés de communes du Pays de l'Arbresle, du Pays Mornantais, du Pays de l'Ozon, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, Syndicats mixtes du Beaujolais, de la Boucle du Rhône, de l'Ouest Lyonnais, des Rives du Rhône, du Scot de la Dombes, du Scot des Monts du Lyonnais, du Scot Nord-Isère, du Scot Val de Saône-Dombes, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage, CCI de Lyon, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Sytral, Epora, Ademe, Pôle métropolitain, Caisse des dépôts et consignations, Opac du Rhône, Grand Lyon Habitat, Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Référént : **Nicole Ponton-Fréney** 04 81 92 33 38 n.frenay@urbalyon.org
Infographie : Agence d'urbanisme